



## Vente logement occupé par cpl 70.75 depuis 36 ans

Par **ROUX**, le **25/01/2012** à **18:43**

Bonjour,  
Locataires depuis 36 ans d'une petite maison pour logement principal, étant à jour de mes loyers, n'ayant aucun litige avec ma propriétaire âgée de 97 ans, son fils s'est pezrmis de me faire parvenir par huissier une signification de congé pour la date de renouvellement au 31/07/2012.

Nous aimerions savoir compte tenu de notre ancienneté dans les lieux, de notre âge 70 et 75 ans en invalidité nous n'avons pas droit à un maintien dans les lieux ou à quoi pouvons-nous prétendre de la part du propriétaire pour nous reloger dans un appartement similaire en partie merci de répondre Mr et Mme ROUX